de 100 coups de feu ont été tirés, un capitaine de gendarmerie a été attaqué.

Il y a des mesures urgentes de police à prendre à l'égard de la population étrangère. De l'autre côté de la frontière, avec un plus petit nombre d'agents, on obtient de meilleurs résultats.

La discussion générale est close.

L'ORDRE DU JOUR

Le Président. — J'ai reçu un ordre du jour de M. Lebrun tendant à modifier la législation sur les étrangers.

M. Chéneboeau. — Il m'est impossible de l'accepter.

L'ordre du jour pur et simple est adopté à main levée.

CRÉDITS SUR L'EXERCICE 1906

A l'unanimité de 535 votants, la Chambre adopte un projet de loi concernant la régularisation de crédits sur l'exercice 1906.

L'ELECTION DE LA REUNION

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du onzième bureau sur l'élection de la première circonscription de la Réunion.

M. Carnaud attaque l'élection de M. Gasparin et conclut à l'invalidation.

M. Gauroy, rapporteur, fait justice des griefs invoqués.

M. Chenavaz appuie les conclusions de M. Carnaud.

M. Gasparin présente sa défense. La Chambre l'écoute avec lassitude. Finalement l'invalidation mise aux voix est repoussée par 304 voix contre 143.

M. Gasparin est donc validé.

LES SOCIETES PAR ACTIONS

M. Chastenet demande la réinscription en tête de l'ordre du jour du projet concernant les sociétés par actions, qui en avait été provisoirement retiré.

M. Thierry demande à la Chambre de maintenir à son rang, le projet de loi sur les maïs. La question n'en est pas moins urgente. La Chambre décide que l'ordre du jour est maintenu.

Demain vendredi, à 2 heures, séance publique. La séance est levée à 7 heures moins 10.

Le Banditisme

(Par dépêche d'un de nos correspondants parlementaires)

Paris, jeudi, 28 février 1907.

M. Henry Cochin a appelé l'attention du ministre de l'Intérieur sur les actes de brigandage qui, dans la région du Nord, et particulièrement dans l'arrondissement de Dunkerque, compromettent la sécurité publique.

Le distingué orateur a relaté certains méfaits de ces brigands, et l'on aurait cru son récit emprunté à quelque chronique du vieux temps, où les voyages se faisaient en diligence et les transports à dos d'âne par des routes peu sûres.

Après lui, M. Georges Berry a montré que, sous le rapport de l'insécurité, Paris, la grande ville, ne le cédait en rien aux campagnes de la région du Nord. Le député du IXe a fait le relevé des attentats commis à main armée dans Paris depuis le 1er janvier. Il en a compté 88 en 58 jours, ce qui fait une honnête moyenne.

Aussi bien, le mal est-il général. M. Monsservin, député de l'Aveyron, a raconté une des scènes de sauvagerie dont la ville de Rodez a été le théâtre et qui nous ramène à plus de 400 ans en arrière, aux jours atroces des guerres de religion. A 9 heures du soir, dans le centre de la ville, un malheureux séminariste est assailli par une bande qui le laisse pour mort avec 28 blessures. On arrête trois de ses agresseurs, mais, au lieu de les renvoyer à leurs juges naturels, les magistrats de la correctionnelle, on les traduit devant le Tribunal civil qui les condamne à trois jours de prison avec sursis, non sans avoir tancé, comme il le méritait, le séminariste, coupable de s'être défendu.

En vous débattant, lui dit le Président, vous les avez excités !!

M. l'abbé Lemire et M. Paul Beauregard ont appuyé les observations de leurs collègues, en signalant des faits dont la fréquence double la gravité.

Le ministre de l'Intérieur a répondu à tous par de bonnes paroles. La police judiciaire est manifestement insuffisante, et une réorganisation du service de la sûreté générale s'impose. Des crédits nouveaux sont indispensables. Le Parlement ne les refusera pas.

Sur quoi les interpellateurs se sont déclarés satisfaits.

On n'a donc envisagé qu'un seul côté de la question, la répression des malfaiteurs. Mieux vaut cependant prévenir que punir.

Il est un point qui a bien son importance, à savoir que le développement de la criminalité correspond avec la diffusion des idées nouvelles. Depuis qu'on a éteint les lumières du ciel, l'humanité s'en va à tâtons, en aveugle, à la conquête de ce bonheur auquel elle a droit.

Par quelles considérations voulez-vous que soit arrêté l'homme dans les veines duquel bouillonne la vie, mais qu'étreint la misère, s'il n'est à la portée de sa main un peu de cet or qui lui procure les jouissances auxquelles il aspire. La peur du gendarme ? Mais M. Clémenceau vient d'avouer que la plupart des vols restaient impunis. Il y avait, autrefois, pour le retenir, la croyance en Dieu, avec toutes ses conséquences bienfaisantes : la résignation, avec l'espérance d'une vie meilleure. Vous avez détruit tout cela ; remplacé cette idée sereinée de la vie terrestre, rançon du bonheur éternel, par le droit au bonheur immédiat.

Ceci a engendré cela, et ce n'est pas en multipliant les gardiens de la paix et les gendarmes que l'on arrêtera cette prolifique génération d'assassins et de voleurs.

H. Sarraméa.

LA FRANCE AU SOUDAN

Les combats autour de Zinder

Paris, 28 février. — L'« Agence Havas » communique la note suivante :

« Le chef de bataillon Gadel, commandant la région de Zinder, a livré, le 13 septembre dernier, un combat contre un parti de Hoggars-Aigucurs, au puits de Orida, dans l'oasis de Djado.

» Le commandant Gadel était parti de Bilma le 2 septembre pour visiter, avec un détachement composé de deux officiers, un médecin-major, deux sous-officiers et quarante-cinq tirailleurs, l'oasis de Bilma.

» Le 8 septembre, il se mit en route pour l'oasis de Djado, située à 274 kilomètres environ au nord-ouest de Bilma, où il arrivait le 12, en même temps que les Hoggars occupaient le puits de Orida.

» Prévenu d'une attaque possible, le commandant dirigea sa troupe sur ce point dans la nuit du 12 septembre.

» Le 13, au matin, avant même que des pourparlers aient pu être échangés, les Hoggars, au nombre de 80, attaquaient notre petite troupe et dirigeaient sur elle une vive fusillade.

» Grâce à un mouvement tournant et après une charge à la baïonnette très vivement menée, les pillards sont repoussés, laissant 25 des leurs sur le terrain. Nous avons, de notre côté, deux morts, le sergent-fourrier Pacot et un caporal indigène, et six blessés.

» Le succès militaire se double en la circonstance d'un succès politique important. Depuis de longues années, en effet, les Hoggars désolaient le pays de Bilma par des pillages incessants. Aujourd'hui, la libre circulation des caravanes est assurée, et la reconnaissance des populations qui habitent cette vaste région nous est acquise. »

LES DROITS DE LA FEMME

Paris, 28 février. — Le groupe des droits de la femme de la Chambre, dans sa réunion d'aujourd'hui, a décidé d'adhérer au nouveau groupement, qui organiserait des Conférences périodiques. Le groupe doit établir, dans sa prochaine séance une proposition concernant le vote politique des femmes.

A l'unanimité, le groupe a décidé de saisir la Chambre de deux vœux communiqués par le Conseil national des femmes. L'un de ces vœux est relatif à l'éligibilité des femmes aux Conseils des prud'hommes, l'autre tend à donner une représentation plus étendue aux femmes dans le Conseil supérieur du travail. M. Benazet a été chargé de traduire ces vœux en proposition de loi.

UN CYCLONE DANS L'ARGENTINE

Buenos-Ayres, 28 février. — Le ministre de l'intérieur a reçu une dépêche de Rafaela, province de Santa-Fé, annonçant qu'un cyclone a détruit, dans cette ville, l'hôpital, l'église, l'école des sœurs et la plupart des maisons. Un comité populaire organise des secours et sollicite des concours. On ignore le nombre des victimes.

LA PEINE CAPITALE

Pétition de jurés

Bordeaux, 28 février. — Le jury de la Gironde vient de remettre, à la fin de session, entre les mains du président des assises, une délibération aux termes de laquelle il demande le maintien de la peine de mort. Voici le texte de cette délibération.

« Les membres du jury de la Gironde, approuvant l'opportune initiative des jurés des Bouches-du-Rhône, qui viennent d'adresser à M. le Président de la République une lettre demandant le maintien de la peine de mort et l'exécution stricte des sentences du jury, associant pleinement aux intentions de défense sociale qui ont inspiré cette démarche ; à l'unanimité, ont l'honneur de prier M. le président des assises de vouloir bien transmettre à M. le président de la République et à M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, leur requête respectueuse tendant à ce que la peine de mort soit maintenue, et, le cas échéant, appliquée comme sanction suprême, nécessaire, de toute notre législation pénale. »

Cette délibération est signée par trente jurés sur trente-six. Les non-signataires étaient des jurés dispensés pour différentes raisons légales.

Le jury était composé de propriétaires, d'universitaires, d'officiers en retraite, d'industriels, de négociants et de commerçants.

Bordeaux, 26 février. — Lorsque les jurés sont venus lui remettre le texte de leur délibération en faveur du maintien de la peine de mort, M. le conseiller Fournier, président des assises, leur a répondu dans les termes suivants :

« Votre sentiment est le mien. Pour moi, cette question doit se résoudre suivant les circonstances et suivant le degré de criminalité. Aucun pays important n'a supprimé la peine de mort, sauf l'Italie, ce qui est curieux à remarquer, car dans ce pays, la criminalité est plus forte qu'en France. »

Après la Séparation

Les pourparlers rompus

Y aura-t-il un nouveau contrat? — Une note officieuse. — Les commentaires. — Les papiers de la nonciature. — En province. — A l'église schismatique

Le bruit avait couru et plusieurs journaux en avaient parlé que M. Briand comptait saisir jeudi ses collègues du projet relatif à la création d'une caisse alimentée par un prélèvement sur les biens des églises, caisse destinée à subventionner les communes pour les aider à supporter les réparations des édifices cultuels. Ce bruit paraissait d'autant plus fondé que M. Briand avait parlé à la tribune de ce projet. A l'issue du Conseil, le ministre a communiqué la note suivante : « Plusieurs journaux ont publié une information d'après laquelle M. Briand, ministre de l'Instruction publique aurait saisi le Conseil des ministres d'un nouveau projet de législation sur les cultes.

M. Briand déclare cette information inexacte. »

Les caisses pour les édifices cultuels

Paris, 28 février. — Dans les milieux parlementaires ce démenti a fait l'objet de beaucoup de conversations. D'après les amis de M. Briand, il serait parfaitement exact que le ministre des Cultes a eu la pensée qu'on lui prête et que, bien plus, il en aurait fait adopter précédemment le principe par ses collègues du Cabinet. On sait d'ailleurs que M. Briand, dans un discours au Sénat, il y a 2 ou 3 mois, envisageant devant les pères conscrits la question de réparations des églises qui ne pouvaient être mises à la charge des associations cultuelles puisque celles-ci ne s'étaient pas constituées, avait exposé qu'il croyait avoir trouvé la solution élégante de mettre fin à cet imprévu en prélevant les frais des grosses réparations sur les fonds des donations pieuses. Quant aux notes annonçant depuis quelques jours que M. Briand allait donner suite à son idée, elles émaneraient du parti combiste.

Un ordre du jour radical

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni, mercredi, à neuf heures, au siège social, 9, rue de Valois.

On a approuvé un rapport de M. Chauvin, député, sur une proposition de M. Burot, relative au contrat de location des églises.

La discussion sur l'examen de la situation politique, qui avait commencé en janvier, a été ensuite reprise.

Après des discours de MM. Pelletan, A. Dalimier, Lafferre, F. Buisson, députés ; J.-L. Bonnet, Barit, Bellenger et Géraud-Carion, un ordre du jour a été voté, qui dit :

« Déclare que le devoir de tous les représentants radicaux et radicaux-socialistes est de réclamer l'application stricte des lois en vigueur et de s'opposer à tous avantages, privilèges et faveurs qu'on proposerait d'accorder au clergé en révolte contre la loi française ;

» Dit notamment qu'en ce qui concerne la formation d'une caisse centrale qui serait alimentée par le budget national ou par un prélèvement sur les biens des anciens établissements publics du culte pour l'entretien des églises, cette mesure serait la violation flagrante de la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation ;

» Qu'on fournirait ainsi une subvention indirecte à un culte, alors que l'article 2 de cette loi stipule expressément : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne » subventionne aucun culte » ;

» Qu'on annulerait, au grand détriment des communes l'article 41 de cette même loi, qui est formel :

« Les sommes rendues disponibles chaque année par la » suppression du budget des cultes seront réparties entre » les communes au prorata du contingent de la contribu- » tion foncière des propriétés non bâties qui leur aura » été assigné, pendant l'exercice qui précédera la promul- » gation de la présente loi. »

» Qu'on enlèverait aux établissements de bienfaisance une partie de leur patrimoine pour en faire bénéficier exclusivement le culte et les prêtres catholiques, contrairement à l'article 9 de la loi de Séparation :

« A défaut de toute association pour recueillir les biens » d'un établissement public du culte, ces biens seront at- » tribués par décret aux établissements communaux d'as- » sistance ou de bienfaisance situés dans les limites terri- » toriales de la circonscription ecclésiastique intéressée. »

» Qu'en voulant la création de cette caisse, les députés radicaux et radicaux socialistes qui ont promis l'exécution intégrale de la loi de Séparation manqueraient à leurs engagements. »

Les papiers de Mgr Montagnini

Paris, 28 février. — Les agences publient l'information officieuse suivante qui semble corroborer les révélations faites récemment par le *Soir*, au sujet des fuites de documents diplomatiques :

« On sait que dans l'instruction judiciaire ouverte contre 3 curés parisiens, il est fait état de documents saisis à l'ancienne nonciature. Ces documents qui ont été communiqués par le parquet aux défenseurs des prêtres inculpés, portent sur une période de temps très étendue qui va du 30 juillet 1904, époque à laquelle par suite de la rupture des relations avec le Vatican, Mgr Montagnini s'est trouvé dépourvu de tout caractère diplomatique jusqu'au moment de l'expulsion de l'ancien secrétaire de la nonciature. Dès que le procès aura été jugé, le gouvernement se préoccupera de rechercher quelles sanctions il convient d'appliquer à certains fonctionnaires dont les agissements ont été révélés par les documents en question ».

Les documents diplomatiques

Mercredi, dans l'après-midi, M. Gavarry, ministre plénipotentiaire, représentant M. Pichon, ministre des affaires étrangères, et le comte Nemes-Hikvag, conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, représentant l'ambassadeur comte Khevenhuller-Metsch, se sont réunis à l'ancien hôtel de la nonciature.

M. Gavarry a fait au comte Nemes la remise des papiers et documents diplomatiques de l'ancienne nonciature apostolique qui se trouvaient enfermés dans des armoires. Le tout, sans aucune vérification, a été mis dans les caisses sur lesquelles ont été apposés les scellés du ministère des affaires étrangères et de l'ambassade austro-hongroise.

Après que le procès-verbal de cette opération eut été dressé et signé, les caisses furent transportées à l'ambassade d'Autriche-Hongrie.

Elles seront livrées prochainement à M. Boyer de Bouillane, avocat à la cour d'appel, que Mgr Montagnini a chargé de ses intérêts, et qui fera parvenir ces caisses, soit au Vatican, soit, plus probablement, à la nonciature de Bruxelles.

Publication sensationnelle

Paris, 28 février. — On lit dans la *Croix* :

« Le bruit court qu'un journal fait des propositions pour acheter les papiers enlevés à l'ancienne nonciature et les livrer contre tout droit, à la publicité. Attendons-nous voir une fois de plus la puissance de la vénalité ! »

A l'évêché d'Agen

Agen, 28 février. — Après s'être vu notifier l'ordre d'évacuer l'évêché, Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, en est sorti ce matin à dix heures trente, pour aller s'installer dans l'ancien couvent des Sœurs de Nevers.

Quelques centaines de personnes accompagnaient l'évêque qui a fait entendre une protestation contre la loi de Séparation.

Il n'y a eu aucun incident.

Manifestation anti-maçonnique

Reims, 28 février. — Hier soir, à onze heures, à la suite d'une cérémonie franc-maçonnique, rue Buirette, de violentes manifestations se sont produites. Des coups ont été échangés entre la police et les manifestants. 50 personnes ont été arrêtées et des procès-verbaux ont été dressés contre 76 autres, pour tapage nocturne.

Un scandale rue Legendre

Paris, 28 février. — Il n'est bruit que d'un scandale qui aurait eu pour théâtre l'église cultuelle schismatique de la rue Legendre.

Une fillette, Marguerite Brunin, était disparue depuis quelques jours. On croyait à un crime, à un rapt. Les imaginations se montaient. Or, nous l'avons dit hier, on a retrouvé la fillette chez un des sacristains du personnel qui entoure Mgr Vilatte, un sieur Jacques Prévost.

Aux admonestations de M. Hamard, devant qui elle fut conduite, et qui lui ordonnait de reprendre le chemin de la maison paternelle, la jeune fille répondit vouloir persister dans sa fugue. Détail curieux, il paraît que les deux jeunes gens avaient décidé de diriger leurs pas vers l'Amérique. Un clergyman, M. Armin, protecteur de Jacques Prévost, devait, paraît-il, hospitaliser, à New-York, les jeunes gens. On devait partir tous peu.

Il est assez étrange tout de même de voir un protestant mêlé à cette singulière affaire et, cela dans une cultuelle prétendue catholique.

A AVELIN

Le conseil municipal à l'unanimité est d'avis de laisser toutes choses dans le statu quo, jusqu'à que le ministre des cultes et les représentants de l'autorité religieuse se seront mis d'accord sur toutes ces questions importantes.

A BRAY-DUNES

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de laisser la jouissance gratuite du presbytère au curé de la paroisse.

La décision du conseil est motivée par cette considération que le presbytère a été donné par M. Bray et construit sur un terrain acheté par les habitants de Bray-Dunes. L'acte de donation dit expressément que « cet immeuble ne peut être détourné de sa destination dans aucun cas, et pour quelque cause que ce soit ».

A SAINT-SAULVE

M. le maire de Saint-Saulve a donné lecture, à la dernière séance du conseil municipal, d'une lettre de M. le curé, dans laquelle il propose de louer le presbytère pour la somme de 250 francs par an et les contributions avec un bail de neuf ans.

Le vote donne les résultats suivants : pour la location de 400 francs, 9 voix ; pour la location de 500 francs, 6 voix. Le presbytère sera loué pour la somme de 400 francs et les contributions avec bail de neuf ans.

INFORMATIONS

Les retraites ouvrières

Paris, 28 février. — M. Millevoye vient d'aviser le ministre des Finances, de son intention de l'interpeller sur les mesures que l'administration des Finances compte prendre pour déterminer les sources des majorations de l'Etat dans l'organisation de la caisse des retraites ouvrières.

Au ministère de la marine

Paris, 28 février. — Le ministre de la marine a mis à l'étude la suppression de la division navale de l'Océan Indien.

On pourrait ne maintenir à Madagascar qu'un seul stationnaire.

Les fraudes sur les vins

Paris, 28 février. — M. Delagrange, négociant en vins à Paris, qui a été mis en cause comme on sait, à la tribune de la Chambre, par M. Raziembaud, a jugé à propos d'envoyer ses témoins à ce dernier.

M. Raziembaud a répondu qu'il ne consentirait à se battre avec M. Delagrange, que lorsque celui-ci aurait poursuivi les diverses personnes qui ont porté des accusations précises contre lui. Rappelons que M. Delagrange est le beau-frère de M. Astier, député de l'Ardèche.

La guerre en Amérique centrale

New-York, 28 février. — Les hostilités menacent de s'étendre dans toute l'Amérique Centrale. Une dépêche de Managua au *Herald* dit que le gouvernement de San Salvador s'apprête à porter secours au président Bonilla, dont les troupes sont maintenant impuissantes à défendre le Honduras contre l'armée du Nicaragua.

Celle-ci a infligé une nouvelle défaite à l'armée du Honduras, qui a perdu son chef, le général Mejia Janres, fait prisonnier avec une centaine d'officiers. Les morts et les blessés sont nombreux.

La grève générale des trieurs de déchets

DE ROUBAIX-TOURCOING

La réponse patronale

Les négociants en déchets de Roubaix-Tourcoing se sont réunis, jeudi après-midi, à trois heures, au café Lercy, place de la Fosse-aux-Chênes. Ils étaient au nombre de 49. Toutes les maisons étaient représentées, à trois exceptions près (dans deux maisons le travail n'a pas été arrêté).

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les négociants en déchets de Roubaix et Tourcoing réunis en assemblée générale, décident à l'unanimité qu'il leur est impossible d'accepter les réclamations de leurs ouvriers.

« Repoussent énergiquement leur demande d'unification des salaires ainsi que la provenance de huit jours et sont disposés à accepter des rentrées de leurs ouvriers aux anciennes conditions. »

Le comité de la grève nous adresse une liste de dix-huit noms d'ouvriers qu'il accuse « d'avoir trahi les intérêts de la classe ouvrière ». Il s'agit, sans aucun doute, d'ouvriers ayant repris le travail aux anciennes conditions. On comprendra facilement qu'il nous est impossible de publier ces noms.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE BUREAU DE BIENFAISANCE EN 1906

Grâce à l'activité de l'industrie pendant toute l'année 1906 les dépenses du Bureau de bienfaisance n'ont pas atteint celles des années précédentes, bien que les secours n'aient pas été mesurés rigoureusement. Néanmoins, il est intéressant de connaître la nature et l'importance des secours distribués par notre établissement charitable en 1906.

Le pain

est naturellement le premier et le plus important de ces secours. On sait que le Bureau de bienfaisance fabrique lui-même le pain, qu'il est cuit au four du système dit « Allemand », sa qualité est irréprochable ; d'ailleurs, il est composé de farine de blé de qualité supérieure, dont 2/3 en fleur et 1/3 en gruau. Le pain est déposé, deux fois la semaine, au domicile des assistés par les voitures de l'établissement. Il en a été fabriqué 655.116 kilos en 1906 et la dépense totale s'est élevée à 164.441 fr. 01.

La viande

23.075 kilos de viande de bœuf ont servi à faire du bouillon distribué trois fois, la semaine aux assistés convalescents et affaiblis ; la dépense a été de 27.200 fr. 74, non compris les frais d'employés et la consommation du charbon. L'année 1906 aura été la dernière pour la confection du bouillon des pauvres ; actuellement, sur l'avis una-

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

UNE FIN DE SÉANCE MOUVEMENTÉE

Double envoi de témoins

Paris, 28 février. — La discussion de l'élection de M. Gasparin a été marquée par deux incidents. D'abord, M. Lockroy ayant cru saisir une interruption malsonnante, à son adresse, de M. Chenavaz, lui dépêcha, séance tenante, deux de ses amis, MM. Delaunay et Leboucq, pour avoir des explications.

M. Chenavaz s'était défendu d'avoir rien dit de blessant pour le député de Paris, l'affaire n'a pas eu de suite.

Le second incident n'est pas encore complètement réglé. M. Gasparin défendait son élection à la tribune lorsque M. Carnaud, assure-t-on, releva l'une de ses allégations par ces mots : « Vous en avez menti ». A quoi, M. Gasparin aurait répliqué dans le bruit : « Je vous retrouverai ». — « Quand vous voudrez », aurait riposté M. Carnaud.

A la fin de la séance, M. Gasparin constitua comme témoins, ses deux voisins, MM. Fiévet et Durrelen, les chargeant d'aller réclamer une rétractation à M. Carnaud. Les deux témoins ont d'abord arrangé l'affaire pour le « Journal Officiel », en obtenant du Président, que les mots incriminés ne paraîtraient pas à l'« Officiel ». Ils se sont mis ensuite à la recherche de M. Carnaud, qu'ils n'ont pas trouvé au Palais-Bourbon, le député de Marseille ayant quitté la Chambre aussitôt après la séance. Ils ne reprendront leur mission, auprès de M. Carnaud, que demain.

L'IMPOT SUR LE REVENU

L'examen de la cédule des bénéfices agricoles

Paris, 28 février. — La Commission de législation fiscale de la Chambre a terminé, aujourd'hui, l'examen de la cédule des bénéfices agricoles. Elle a supprimé l'article 42 qui, en ce qui concerne le métayage, imposait le propriétaire et l'exploitant, par un rôle collectif, et les déclarait solidairement responsables de l'impôt. Elle a remplacé cet article par une disposition indiquant que, dans le cas de métayage, le propriétaire serait imposé à la cédule des revenus de la propriété non bâtie pour la portion de fruits correspondant à la rente du sol, et, pour le reste, si le contrat lui attribue une part de produits supérieurs à la moitié de la cédule des bénéfices agricoles.

La Commission a ensuite abordé la discussion générale de la cédule des revenus commerciaux et industriels.

GRAVES TROUBLES ÉLECTORAUX

Un candidat victime d'une tentative d'assassinat

Montpellier, 28 février. — Ce soir, à 11 heures, une tentative d'assassinat a été commise contre M. Pierre Leroy-Beaulieu, candidat à la députation à la première circonscription de Montpellier.

M. Leroy-Beaulieu revenait en voiture d'un village des alentours, lorsque cinq ou six coups de feu furent tirés sur la voiture. Les vitres volèrent en éclat. Une balle a brisé l'avant-bras gauche de M. Pierre Leroy-Beaulieu. Le blessé est à l'hôtel Métropole ; son état est grave.

EN RUSSIE

Mort de M. Reymond

Paris, 28 février. — On annonce ce soir à la Préfecture de police que M. Reymond, gendre de M. Lépine, préfet de police qui fut l'objet d'un attentat en Russie est décédé à la suite de ses blessures.

LES ECOLES MILITAIRES

Limoges, 28 février. — La « France Militaire » annonce que le ministre de la guerre a décidé d'ajourner la fusion des écoles militaires projetées en principe pour cette année dont le but est de réunir par arme dans une même école les élèves officiers de toute provenance. Cette décision, prise à la suite de la nécessité d'étudier et de préparer les détails de l'organisation nouvelle qui n'est pas encore prête, a pour effet de laisser subsister, pour cette année encore, les écoles de Saint-Maixent et de Versailles. Celles-ci continueront à fonctionner comme par le passé. Les élèves y entreront au mois d'avril prochain. Saint-Cyr recevra également au mois d'octobre, les seuls jeunes gens admis à cette école qui font actuellement leur année de service régimentaire soit dans l'infanterie soit dans la cavalerie.

UN BAL OFFICIEL A L'ELYSEE

Paris, 28 février. — Le président de la République a donné ce soir à l'Elysée, son premier grand bal officiel.

AU REICHSTAG

Berlin, 28 février. — La suite de la discussion du budget au Reichstag a encore donné lieu aujourd'hui à une passe d'armes entre le centre et le gouvernement. M. Greeber, membre de ce parti, rappelant les circonstances qui amènèrent la dissolution du Reichstag, fait ressortir que le centre ne s'inspirait au cours de la discussion des crédits coloniaux que de considérations purement objectives, qui ne méritent pas l'accusation portée contre lui d'avoir manqué de patriotisme. Il n'a, à ce point de vue, de leçon à recevoir de personne.

M. Dernburg, directeur de l'Office colonial, et le comte Dosaowsky, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, répondent qu'en dépit des affirmations de M. Greeber, la dissolution du Reichstag a bien eu pour cause une question nationale, car la question coloniale était, en l'occurence une question nationale, et qu'en refusant au gouvernement l'intégralité des crédits demandés, le centre a incontestablement manqué de patriotisme.

Les journaux de Paris de vendredi matin

Paris, 1er mars.

LE BANDITISME

De l'**Humanité** (de M. Jaurès) :

« Certains journaux partent en guerre contre Briand. Ils prétendent que c'est lui qui veut sur les biens d'églises saisis par l'Etat, constituer un fonds aidant les communes à réparer les édifices religieux. M. Briand fait passer, dans les journaux, une note pour s'en défendre. Allons-nous assister à un nouveau duel entre ministres? Et ce duel, commencé dans les coulisses, se continuera-t-il sur la scène? Ah! de grâce, que les gouvernants se mettent d'accord. Ils ont, devant eux, quelques semaines et même, si l'on veut, quelques mois pour discuter et résoudre la question des réparations; qu'ils l'examinent à loisir, et qu'ils apportent enfin une solution.

De la **République française** :

« M. Clémenceau s'est excusé disant qu'il n'avait pas d'argent pour payer la police. Il en a trouvé cependant pour organiser des complots ridicules et fort coûteux. Il a conservé la police politique. Il a immobilisé la gendarmerie pour inventorier les églises et occupé le chef de la sûreté à cambrioler les tiroirs de la Nonciature.

Pendant ce temps, les apaches ont pu opérer à l'aise. D'ailleurs, comment veut-on que les cambrioleurs s'effraient lorsqu'ils volent le principe de la propriété attaqué par des membres même du gouvernement. L'incohérence et la Révolution en haut, c'est l'anarchie et le crime en bas.

Enfin, que fait-on de nos enfants dans les écoles de l'Etat? On ne nourrit plus leur âme d'aucun idéal. Les mauvais instincts s'y développent librement.

Nouvelles Régionales

ENLÈVEMENT DE MINEURE A BAUVIN. — Le 22 février dernier, dans la matinée, la jeune Rosalie M..., âgée de 12 ans 1/2, quittait la demeure de ses parents et se rendait chez une fermière où elle devait demander un litre de lait ; mais elle ne reparaissait plus. Une enquête ouverte aussitôt permit d'établir que Rosalie M... s'était dirigée vers la gare de Provin où elle s'était rencontrée avec un nommé Fortuné Devilhers, 28 ans, mineur.

Le mineur s'était fait délivrer deux billets de chemin de fer à destination de Lille et, depuis, personne n'avait reçu de nouvelles ni de l'enfant ni de son compagnon. A la suite de la plainte déposée au Parquet par les parents de la fillette, M. Delalé, juge d'instruction, a été chargé de l'enquête de cette affaire.

PETIT CONSCRIT. — A Croisilles, le Conseil de révision a réformé un conscrit qui ne mesurait que 1 mètre 31.

UN ACCIDENT MORTEL A HENIN-LIETARD. — Hier matin, un terrible accident est survenu à la fosse Sainte-Henriette, des mines de Dourges. Un nommé Mirabeau Dufour, machiniste-accrocheur, a eu la tête écrasée par un crochet servant à maintenir les berlines. Le corps a été reconduit au domicile du défunt, à Dourges.

NOUVELLES MILITAIRES. — **La sortie de St-Maixent.** — Voici le classement des dix premiers élèves sortants de l'Ecole d'infanterie de Saint-Maixent :

Armée métropolitaine : 1er, Yvon, du 49e d'infanterie ; 2e, Grosgeorges, du 161e ; 3e, Schneidarek, du 2e étranger ; 4e, Dufau, du 4e zouaves ; 5e, Provost, du 118e ; 6e, E. Legros, du 54e ; 7e, Jaunau, du 4e zouaves ; 8e, Laplace, du 48e ; 9e, Goudeau, du 76e ; 10e, Pagès, du 12e.

Armée coloniale : 1er, Chaumel, du 3e ; 2e, Leduc, du 4e.

Les élèves quittent Saint-Maixent aujourd'hui. La promotion a été baptisée : « Promotion de l'Iéna ».

— **Mutations.** — **Réserve : Génie : M. Perrin**, capitaine de réserve au dépôt territorial du 3e génie, est affecté au 11e bataillon territorial ; **M. Epinay**, lieutenant de réserve au 1er génie (30e bataillon), est classé au 3e régiment ; **M. Bourdoncle**, sous-lieutenant de réserve au 3e génie, est classé au 2e régiment (26e bataillon), en Tunisie.

Territoriale : Génie : M. Danloup, capitaine au 2e bataillon territorial du génie, est classé au 4e bataillon ; **M. Bouteiller**, capitaine au dépôt territorial du 3e régiment du génie, est classé au 10e bataillon territorial.

CONSEIL DE GUERRE SÉANT A LILLE. — Séance du 28 février. — Présidence de M. le lieutenant-colonel Comte, du 43e de ligne. — François Redon, 2e sapeur-mineur au 3e génie : Désertion à l'intérieur en temps de paix. Six mois de prison avec sursis. — J.-B. Dubuisson, cavalier de 2e classe au 4e cuirassiers : Désertion à l'intérieur avec emport d'effets. Trois mois de prison avec sursis. — **Georges-Emile-Joseph Leleu**, réserviste de la classe 1895 du recrutement de Lille : Insoumission à la loi sur le recrutement. Quinze jours de prison. — **Albert-Joseph Desablens**, réserviste de la classe 1896, du recrutement de Lille : Insoumission à la loi sur le recrutement. Acquitté. — **Louis-Joseph Guyot**, 2e canonnier-servant au 27e d'artillerie : Désertion à l'étranger en temps de paix. Deux mois de prison avec sursis. — **Charles-Louis Marmus**, soldat de 2e classe au 145e de ligne : Désertion à l'intérieur avec emport d'effets non représentés. Deux mois de prison avec sursis. — **Henri-Adolphe Bubert**, 2e sapeur-conducteur au 3e génie : Désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison avec sursis.

MORT DANS UN TRAIN. — Jeudi, à huit heures du soir, M. Charles Vanglard, 46 ans, concierge aux Ateliers d'Hellemmes, prenait le train à Hellemmes pour Lille. A peine dans le wagon, M. Vanglard se sentit souffrant. Avant d'arriver à destination, il avait rendu le dernier soupir. Le corps a été transporté au cabinet médical de la gare, où M. le docteur Rouzé a constaté le décès sans pouvoir en déterminer la cause.

LA RIXE MORTELLE DE MONS-EN-BARŒUL. — Dans la soirée du 14 septembre 1906, Auguste Frison, 26 ans, ouvrier agricole, originaire de Flers, demeurant à Hellemmes, se trouvait à l'estaminet du « Sac au Dos », à Mons-en-Barœul, en compagnie du journalier J. Bossire. Ayant absorbé plusieurs consommations, les deux compagnons sortirent et en vinrent bientôt aux mains. Frison, se sentant le plus faible, s'arma d'un couteau et en frappa son adversaire au creux de l'estomac. L'arme, pénétrant profondément, déchira le diaphragme et la plèvre. Le blessé passa la nuit dans un fossé bordant la route ; il ne fut retrouvé que le lendemain par des ouvriers se rendant à leur travail. Transporté à l'hôpital St-Sauveur, Bossire expirait, le 10 janvier dernier, d'une affection généralisée, suite de la blessure reçue au cours de la rixe de septembre. M. Vérin a clos, jeudi, l'instruction ouverte sur cette affaire sanglante par le renvoi de Frison devant la Cour d'assises.

LA GRIPPE A ST-OMER. — Un grand nombre d'Audomarois sont en ce moment atteints de la grippe. Celle-ci, cette année, prend une forme particulière et d'autant plus grave et douloureuse, qu'elle provoque des troubles du côté des oreilles plus particulièrement chez les enfants.

LES OUVRIERS COIFFEURS. — On nous communique cette note :

« Les ouvriers coiffeurs de Lille, Roubaix, Valenciennes et Tourcoing, réunis, le 25 février, à dix heures du matin, ont constitué la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais. Le conseil d'administration composé de deux membres par syndicat, a formé sa Commission comme suit : secrétaire, M. Edmond Moral, secrétaire de l'Association des ouvriers coiffeurs de Lille et de sa banlieue ; secrétaire-adjoint, M. Hilaire Crapez, président de la même association ; trésorier, M. Paul Graver, président du Syndicat des ouvriers coiffeurs de Valenciennes ; trésorier-adjoint, M. Paul Gillemant, trésorier du même syndicat. Cette Commission a discuté la question du bureau de placement. Les patrons et ouvrières coiffeuses, pour les offres et demandes d'emploi, peuvent s'adresser chez M. Edmond Moral, secrétaire de l'Association, 13, rue du Magasin, Lille. La prochaine réunion aura lieu à Valenciennes, le 3 juin. »

GRAVE ACCIDENT DE VOITURE. — DEUX BLESSÉS. — Biarritz, 28 février. — Une voiture contenant quatre personnes de la colonie anglaise, descendait la côte rapide du phare, lorsque le passage d'une automobile effraya les chevaux qui s'emballèrent. Le cocher perdit son sang-froid et dirigea si mal son attelage que la voiture alla verser dans un fossé. Deux voyageurs furent sérieusement blessés ; ce sont le colonel Hanning, dont le corps est couvert de contusions, et Mme Hanning, qui a eu le bras cassé et plusieurs côtes enfoncées. Son état est alarmant.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de M. Eugène Constant, de Lille, petit-fils de M. Gustave Constant, fondateur de la Ligue des Sauveteurs du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine des pompiers, avec Mlle Marguerite Val, de Saint-Maurice-lez-Lille.

— On annonce les fiançailles de Mlle Coache, fille du député d'Abbeville, avec M. Robert de Forceville, de Villers-Campsart.

NÉCROLOGIE

— M. l'abbé Desmons, curé de la paroisse de Notre-Dame de Consolation, à Lille, vient d'être douloureusement éprouvé par la mort de sa mère, Mme veuve Desmons, décédée dans sa 84e année.

— On annonce la mort, à l'âge de 85 ans, de Mme Auguste Evrard, née Amenaïde Lobry, présidente de l'Union des Femmes de France et du Comité de Charité maternelle de Douai.

— On annonce la mort de Dame Saint-Joseph, née Marie-Madeleine Deparis, décédée dans l'établissement des Dames Bernardines d'Audrignies, à l'âge de 73 ans. Elle avait habité longtemps C